



Prévention Santé et Nutrition
Des Seniors actifs

CONVENTION n°12.094

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'une part,

Et

Madame DALLE Geneviève, domiciliée 77 bis avenue de Pontailac – 17200 ROYAN

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 01 avril 2012 et jusqu'au 30 avril 2012, Madame Geneviève DALLE animera des ateliers d'informations nutritionnelles dans le cadre du programme PENSA (Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs).

Article 2 Madame Geneviève DALLE a des missions spécifiques :

- D'animer des ateliers d'informations nutritionnelles
- De perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- De communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA fournis par la coordonnatrice du dit programme.

.../...

Article 3 : Madame Geneviève DALLE intervenante s'engage à ne pas participer aux ateliers, au titre d'adhérent PENSA, dans l'année de son intervention.

Article 4 : La rémunération de Madame Geneviève DALLE sera basée sur 29 € HT (vingt-neuf euros Hors Taxes) de l'heure, dans un maximum de 16 heures mensuelles.

Fait à ROYAN, le 16 mars 2012

Madame Geneviève DALLE

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 avril 2012